



## ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : IMAGERIE

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est l'établissement support du GHT Santé 41 qui regroupe 6 établissements dans le département du Loir et Cher (Blois, Montrichard, Romorantin, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Vendôme-Montoire).

Capacité du CHB :

307 lits et places de Médecine

104 lits et places de Chirurgie

25 lits d'Obstétrique

129 lits et places de Moyen séjour

75 lits et 37 places de Psychiatrie

705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité :

10 500 interventions chirurgicales

55 500 passages aux Urgences

17 700 scanners et 4800 IRM

1 385 accouchements (maternité de niveau 2B)

Effectifs : 2483 ETP dont 162 ETP médicaux

### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : IMAGERIE MEDICALE

Pôle de rattachement : Situations Aigues et Post-Urgences

Chef de service : Dominique ISART, [isartd@ch-blois.fr](mailto:isartd@ch-blois.fr)

Composition de l'équipe médicale : 5,5 ETP

Plateau technique :

IRM 1,5 Te, 2 scanner GE de 40 mm dont un double énergie sera opérationnel en mars 2021

Plateau complet de sénologie diagnostique et interventionnelle, échographie Siemens, une salle télécommandée et

trois salles os poumons dont une au SAU
<b>4. Présentation du service du CHU de Tours</b>
<b>5. Missions confiées</b>
<b>6. Les compétences à développer</b>
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
Garde sur place une nuit par semaine et un week-end par mois avec récupération de garde
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
Médecin intégré à l'équipe médicale en place et intégré au planning hebdomadaire par demi-journées sur les vacations de scanner, IRM, échographie, radiologie standard ou interventionnelle, mammographie... En fonction de son souhait il pourra développer une compétence particulière : radiologie interventionnelle, imagerie neurologique ou autre... Il participera aux staffs institutionnels organisés en oncologie, urologie, sénologie, pneumologie... Il participera aux réunions de service Il aura un bureau partagé avec un autre senior du service et disposera d'un PC
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
Non (sauf demande dérogatoire à examiner)
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
Oui
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
<b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b>